



Affiché le 02/03/2026

DEPARTEMENT des ALPES-MARITIMES

Communauté de Communes du Pays des Paillons

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

OBJET : Désaffectation et déclassement du domaine public de la salle de spectacle communautaire l'Hélice à Contes

Délibération n° 26 02 06

L'an deux mille vingt-six, le jeudi vingt-six février, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué le vendredi vingt février deux mille vingt-six, s'est réuni à Blausasc, au siège de la Communauté de Communes.

Etaient présents : Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Pierre Donadey, Maurice Lavagna, Gérard Branda, Madame Christine Beille-Tourscher, Monsieur Michel Calmet, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Noël Albin, Christian Dragoni, Madame Martine Brun, Monsieur Gérard Saramito, Madame Michèle Maurel, Monsieur Alain Alessio, Monsieur Gérard De Zordo, Madame Nadine Ezingear, Monsieur Alain Michellis, Madame Nicole Colombo, Monsieur Armand Gasiglia, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Mesdames Christiane Blanc-Ricort, Béatrice Ellul et Monsieur Serge Castan formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Monsieur Jean-Marc Rancurel par Monsieur Cyril Piazza, Madame Sandrine Barralis par Monsieur Gérard Branda, Madame Lykke Saviane par Mme Nicole Colombo, Monsieur Jean-Claude Vallauri par Monsieur Pierre Donadey, Madame Germaine Millo par Madame Martine Brun

Madame Marie-Thérèse Barrios Breton a été nommée secrétaire de séance

Rapporteur : Monsieur Cyril PIAZZA

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment son article L. 2141-1,

Considérant que ces biens ne sont pas affectés à un service public,

Considérant que la Communauté de Communes n'entend pas donner à ces biens une nouvelle affectation à un service public,

Considérant que le régime de la domanialité privée est plus adapté pour la location de locaux type salle de spectacle,

Considérant que la Communauté de Communes est propriétaire de Théâtre de L'Hélice à Contes (*bâti cadastré sur les parcelles section AS n°200, 204, 206, 210*), constitué d'une salle polyvalente dénommée salle Maïcon attenante à un hall d'accueil et d'une salle de spectacle laquelle attenante à des commodités, ainsi que des abords extérieurs au bâtiment (*parcelles cadastrées section AS n°201, 202, 203, 204*),

Considérant qu'à ce jour, la salle de spectacle du théâtre de l'Hélice relève du domaine public communautaire, dès lors qu'elle est affectée à une activité culturelle et mise à disposition sans contrepartie financière ; or, la conclusion d'un contrat de location ou d'occupation de droit privé, générateur de recettes assujetties à la TVA, n'est juridiquement possible qu'après une sortie du domaine public,

Considérant que la désaffectation et le déclassement de la salle de spectacle du théâtre de l'Hélice visent ainsi à sécuriser juridiquement le mode d'occupation de l'équipement, à permettre la mise en place d'une redevance ou d'un loyer assujetti à la TVA,

Considérant que les biens déclassés restent de la propriété de la Communauté de Communes, le déclassement générant uniquement un changement de régime domanial n'affectant pas le droit de propriété de la CCPP,

Considérant que la présente procédure de désaffectation et de déclassement du domaine public porte sur la seule partie de la salle de spectacle du Théâtre de L'Hélice avec ses commodités,

Considérant que l'espace de la salle polyvalente dénommée salle Maïcon, celui du hall d'accueil et des abords extérieurs servant à accueillir des événements culturels et associatifs, dans le cadre d'une convention de partenariat public-public entre la CCPP et la ville de Contes, ne fera pas l'objet d'un déclassement du domaine public,

Considérant le plan de masse annexé (4 pages) à la présente délibération, prévoyant la division en deux du théâtre (*en rose le domaine déclassé, en bleu le domaine non déclassé*).

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de son Président,
après en avoir délibéré,**

- **Constate et confirme**, en tant que de besoin, la désaffectation de la salle de spectacle du Théâtre de L'Hélice avec ses commodités selon le plan de masse annexé à la présente, les biens n'étant plus affectés à l'usage direct du public ou à un service public.
- **Prononce** le déclassement du domaine public intercommunal de l'ensemble immobilier la salle de spectacle du Théâtre de L'Hélice avec ses commodités (*partie en rose du plan de masse annexé*) et l'**incorpore** en conséquence au domaine privé de l'établissement public territorial.
- **Précise** que sont maintenues dans le domaine public la salle polyvalente dénommée salle Maïcon, celui du hall d'accueil et des abords extérieurs du Théâtre de L'Hélice (*parcelles cadastrées section AS n°201, 202, 203, 204*).
- **Autorise** le Président à accomplir toutes les formalités et à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Nombre de conseillers en exercice : 28

Nombre de présents : 23

Nombre de votants : 28

AR Prefecture

006-240600593-20260226-CC260206-DE
Reçu le 27/02/2026

Délibération n° 26 02 06

Pour : Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Pierre Donadey, Maurice Lavagna, Gérard Branda, Jean-Marc Rancurel, Madame Christine Beille-Tourscher, Monsieur Michel Calmet, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Noël Albin, Christian Dragoni, Mesdames Martine Brun, Sandrine Barralis, Monsieur Gérard Saramito, Madame Michèle Maurel, Monsieur Alain Alessio, Madame Lykke Saviane, Monsieur Gérard De Zordo, Madame Nadine Ezingear, Monsieur Alain Michellis Madame Nicole Colombo, Monsieur Armand Gasiglia, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Mesdames Christiane Blanc-Ricort, Béatrice Ellul, Monsieur Serge Castan et Madame Germaine Millo
Contre : /
Abstention : /

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme.

LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE
M.T. BARRIOS BRETON

LE PRÉSIDENT
C. PIAZZA

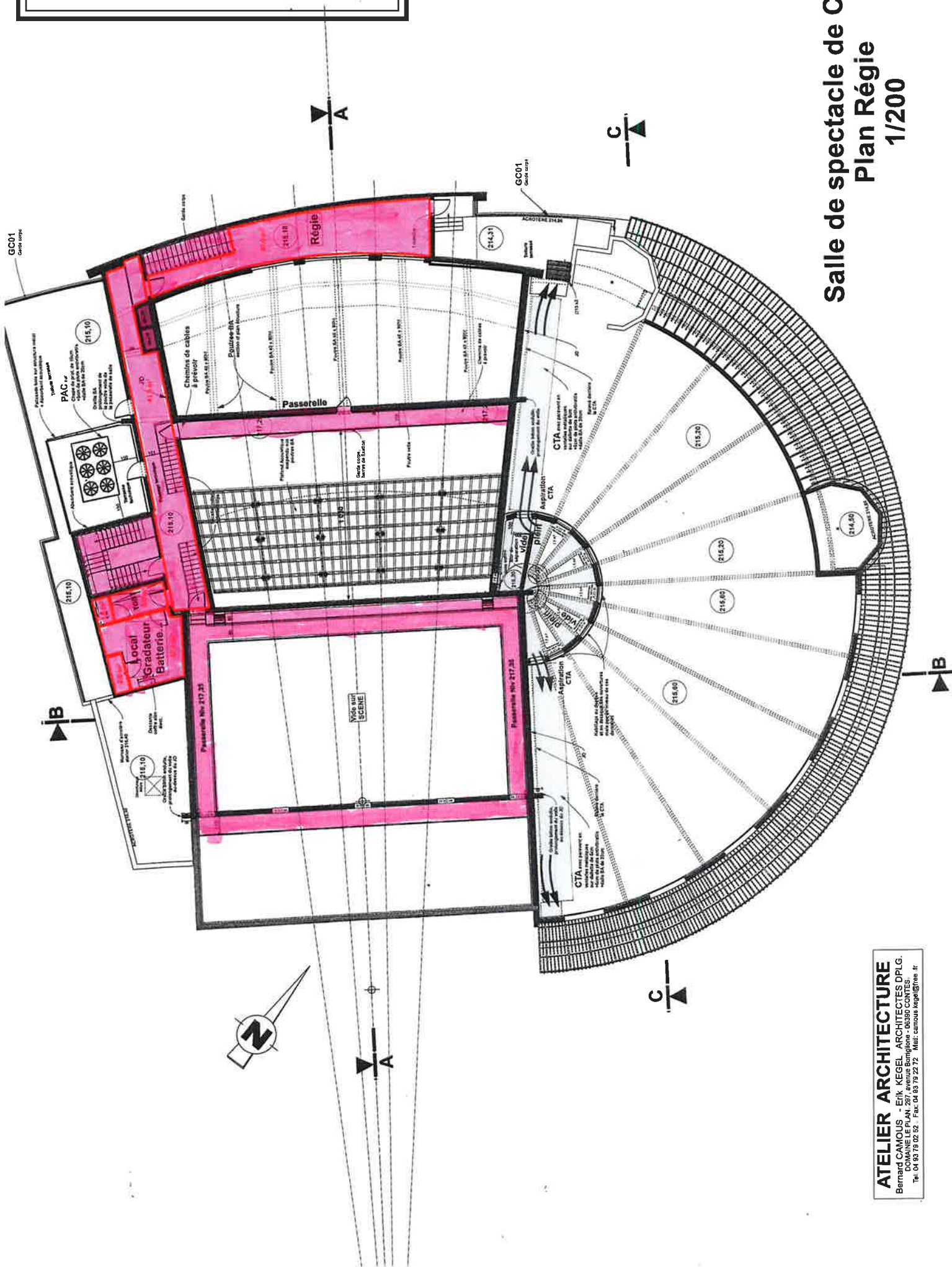
006-240600593-20260226-CC260206-DE
Reçu le 27/02/2026

ATELIER ARCHITECTURE
Bernard CAMOUS - Erik KEGEL ARCHITECTES DPLG.
DOMAINE LE PLAN 287, avenue Bompard - 93390 CONTES.
Tél: 04 83 78 02 52. Fax: 04 93 79 22 72. Mail: camous.kegel@me.fr

AR Prefecture

006-240600593-20260226-CC260206-DE
Reçu le 27/02/2026

Salle de spectacle de Contes Plan Régie 1/200



006-240600593-20260226-CC260206-DE
Reçu le 27/02/2026

006-240600593-20260226-CC260206-DE
Reçu le 27/02/2026

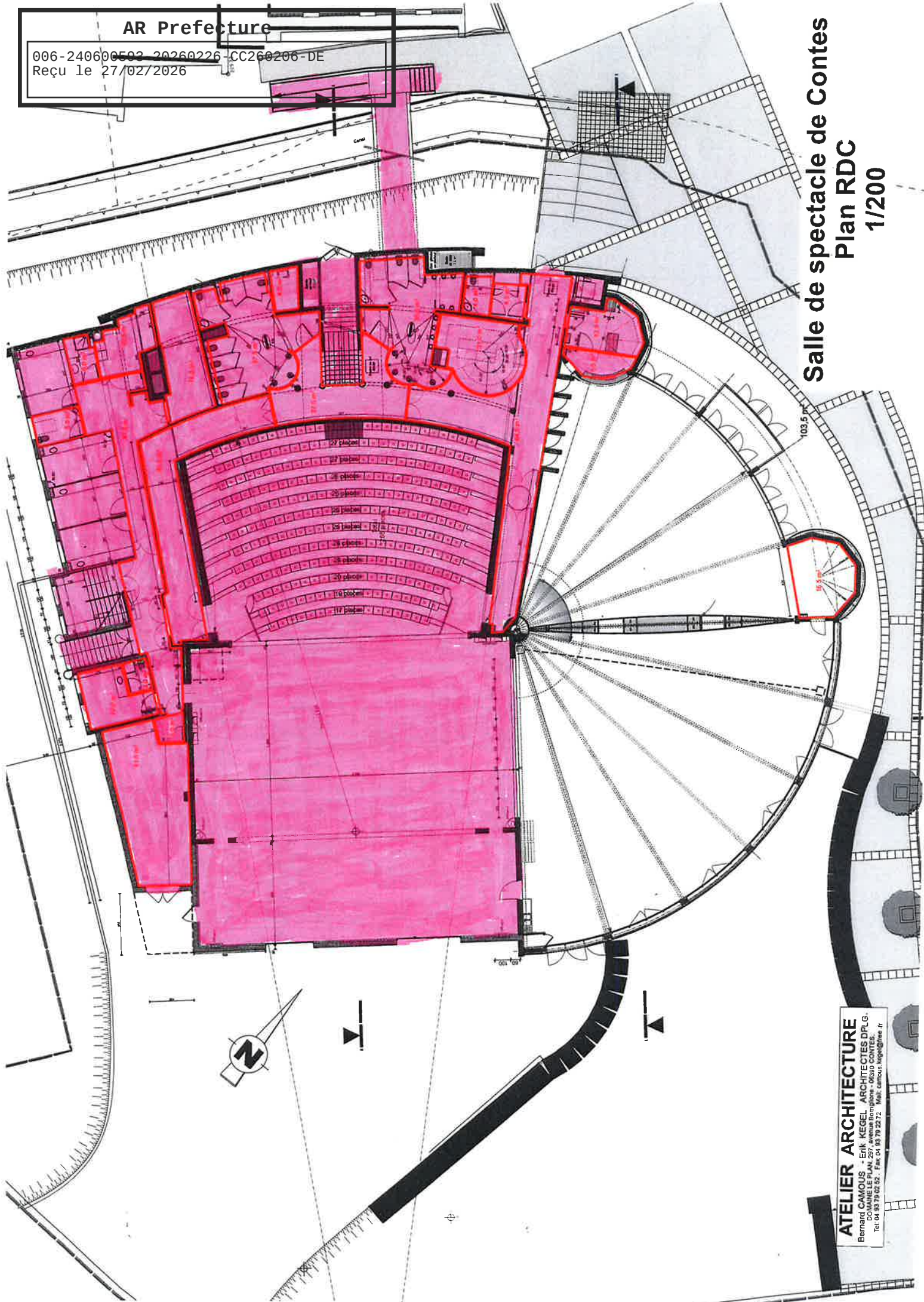


ATELIER ARCHITECTURE
Bernard CAMOUS - Erik KEGEL ARCHITECTES DPLG.
DOMAINE LE PLAN: 237, avenue Berrigolles - 06360 CONTES.
Tél: 04 93 79 02 52 - Fax 04 93 79 22 72 Mail: camous.kegel@free.fr

AR Prefecture

006-240600503-20260226-CC260206-DE
Reçu le 27/02/2026

Salle de spectacle de Contes
Plan RDC
1/200



ATELIER ARCHITECTURE
Bernard CAMOUS - Etik KEGEL ARCHITECTES DPLG
DO MARIE LE FRANK - CASSIO CONTES
Tel: 04 93 79 02 52 - Fax: 04 93 79 22 72 - Mail: c.assio@atelier-archi.fr